

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Olivier LE GUYADER, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Jacqueline BLAIN, M. Pascal BROCHARD, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Cyril DROUIN, M. Antoine SANTOS, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

**ABSENTS :** Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE  
Mme Bernadette MARTINEAU qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE  
M. Pascal BINET qui donne pouvoir à M. Cyril DROUIN  
M. Patrick PERDRIAU qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE

Date de la convocation : 04/10/2023

M. Gilbert ARRIVE est nommé secrétaire de séance.

**N° : DELCM2023-10/03**

**OBJET : AGENCE POSTALE – REMPLACEMENT D'UN AGENT EN CONGE PARENTAL**

Madame le Maire explique que l'agent chargé de la gestion de la poste (contractuelle sur emploi permanent) a sollicité un congé parental de 6 mois suite à son congé maternité. De ce fait, elle demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer un contrat avec un agent remplaçant sur cette même période.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Gilbert ARRIVE

